

DRC4746 – Planification fiscale et successorale

Me Marc Cuerrier et Me Michel Maher

Trimestre hiver

Description du cours

Dans un premier temps, nous aborderons le calcul du revenu de la personne décédée pour l'année du décès en considérant :

- les délais de production des déclarations et le paiement des impôts;
- les règles particulières d'inclusion et de déduction dans l'année du décès (*e.g.* revenus provenant d'un régime enregistré d'épargne retraite (REER), fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou régime de pension agréé (RPA);
- le fractionnement du revenu dans différentes assiettes fiscales (*e.g.* déclaration de revenu principale et déclarations de revenu optionnelles au décès)
- la possibilité de différer le paiement de l'impôt sur certains revenus et de transférer, en totalité ou en partie, la responsabilité fiscale de la personne décédée, grâce à des roulements (transferts) en faveur de certaines personnes ;
- le gain en capital et son exonération, pour certains biens (*e.g.* actions admissibles d'une petite entreprise, résidence principale, biens agricoles ou de pêche, actions de sociétés exploitant de telles entreprises)

Seront considérés dans un deuxième temps, les mécanismes d'imposition des fiducies ou successions en tant qu'entités fiscales distinctes, en considérant :

- leur création et extinction ;
- le calcul de leurs revenus, voire le fractionnement de ces revenus avec certains bénéficiaires.

Dans une troisième étape, seront abordés plus particulièrement le concept et les objectifs du « gel successoral » et de ces techniques de transfert du patrimoine voulant que la plus-value future des actifs s'accumule en faveur des membres de la famille ou autres personnes qui prennent la relève de la personne décédée.

Enfin nous verrons dans le contexte de planification prédécès et de succession, l'impact de la règle générale anti-évitement, des règles d'attribution du revenu et autres règles anti-évitement spécifiques.

Objectif du cours

Le cours s'adresse aux étudiants connaissant certains principes de base en matière de succession et d'impôt sur le revenu. Ces connaissances seront approfondies dans le contexte du décès d'un contribuable canadien et dans le contexte de planification testamentaire et successorale avant le décès. Les politiques fiscales sous-jacentes seront discutées. Au terme du cours il sera possible d'appréhender l'impact fiscal du décès sur la personne décédée, sa succession et ses bénéficiaires notamment afin de

- Connaître et comprendre les rôles des intervenants en planification
- Développer un cadre d'analyse face à la planification fiscale et financière

- Revoir sommairement les règles de bases du traitement fiscal de différents types de revenus, dont les gains en capital et la récupération d'amortissement pour différents types de biens, de personnes et d'entreprise.
- Étude sommaire des objectifs, méthodes et effets mutuels des incidences légales, financières et fiscales sur la planification à différentes étapes du cycle de vie de ces personnes et entités.
- Comprendre et de contrôler les mécanismes d'imposition au décès d'un contribuable;
- Connaître les nouvelles règles d'imposition applicables aux fiducies et successions;
- Profiter des avantages fiscaux prévus au décès;
- Comprendre la planification fiscale et successorale à l'aide des sociétés privées.

Méthode d'enseignement

Cours magistraux et discussions sur les cas pratiques. La participation active est encouragée en classe et dans la préparation avant le cours à l'aide de matériel en ligne (documentation et capsules techniques).

Méthode d'évaluation

- ✓ Cas pratiques (en équipe de 2*) intégrés à des travaux écrits avec présentation orale (en équipe de 2*) - **40 points**;
- ✓ Participation: mini-quiz (en équipe de 2*) : **15 points**
- ✓ Examen (à livre ouvert) - **45 points**

Principaux instruments de travail

Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)) <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-3.3/index.html>

Publications de l'Agence du Revenu du Canada

Référence à des éléments de doctrine (articles, ouvrages) et jurisprudence en ligne.